

Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 12 février 2020



Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 15
Membres ayant donné procuration : 3
Membres absents excusés : 2

L'an deux mille vingt, le douze février à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, au SYDELON sis 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 Yutz, sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le quatre février deux mille vingt, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales

La séance a débuté à 19h10.

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX, M. LOUIS, M. SAPIN, M. FERRERO,
Mme BUHAJEZUK, Mme VACCA, M. PERLATI et M. DE LAZZER

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: M. CORAZZA et M. MEDVES

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET, M. HERGAT et Mme FERRY (elle a suppléé M. LORENTZ
à partir de 19h45)

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES et M. GONNET (il a suppléé M. GLODEN)

Étaient absents (avec procuration) :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: M. TARILLON a donné procuration à M. PAQUET
M. JURCZAK a donné procuration à M. MEDVES
M. BRIZZI a donné procuration à M. CORAZZA



Publié(e) le 19 FEV. 2020
Notifié(e) le
Yutz, le 19 FEV. 2020
Le Directeur Général des Services,
par la délégation du Président.


Stéphane SIEBERT

Étaient absents excusés :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: M. CHEBBAH et Mme CORION

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

M. LORENTZ a quitté la salle à 19h45 pendant le débat d'orientation budgétaire et n'a pas participé au vote de ce débat et au vote de la délibération suivante.

N° 2020-04

Objet : Rapport sur les orientations budgétaires

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu L'article 107 de la loi NOTRe en date du 7 août 2015 a modifié les articles L 3312-1 et L 2312-1 du CGCT concernant le DOB qui doit se tenir, pour toutes les collectivités concernées, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE et PREND ACTE

de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2020, conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPROUVE

en conséquence la présente délibération.

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération a été affiché le **19 FEV. 2020**
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le **20 FEV. 2020**

Le Président,


Michel PAQUET

